



Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

Procès-verbal de la réunion du 10 mars 2020

Ordre du jour :

Information par le Ministre des Affaires étrangères et européennes sur le Conseil des Affaires étrangères du 6 mars 2020 et sur le Conseil JAI du 4 mars 2020 sur la situation aux frontières extérieures de l'UE

*

Présents : Mme Simone Beissel, Mme Djuna Bernard, M. Yves Cruchten, M. Mars Di Bartolomeo, Mme Stéphanie Empain, M. Paul Galles, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, Mme Lydia Mutsch, Mme Viviane Reding, M. Marc Spautz, M. David Wagner, M. Claude Wiseler

M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères et européennes

Mme Rita Brors, Mme Fabiola Cavallini, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Lydie Polfer

M. Sven Clement, observateur délégué

M. Marc Angel, M. Charles Goerens, M. Christophe Hansen, Mme Tilly Metz, Mme Monica Semedo, Mme Isabel Wiseler-Santos Lima, membres du Parlement européen

*

Présidence : M. Yves Cruchten, Président de la Commission

*

Information par le Ministre des Affaires étrangères et européennes sur le Conseil des Affaires étrangères du 6 mars 2020 et sur le Conseil JAI du 4 mars 2020 sur la situation aux frontières extérieures de l'UE

Le Ministre informe sur les débats qui se sont tenus au Conseil JAI du 4 mars 2020, au Conseil informel „Gymnich“ du 5 mars 2020 et au Conseil des Affaires étrangères du 6 mars 2020.

Le Ministre fait savoir qu'au Conseil JAI, l'attitude des Etats membres était très différente de celle en 2015. En 2015, la question se posait comment les Etats membres peuvent apporter

de l'aide aux migrants. Au Conseil du 4 mars, il s'agissait en premier lieu de savoir comment les frontières extérieures peuvent être fermées aux migrants.

Les Etats membres n'ont pas l'intention de céder au chantage du Président turc qui fait transporter des migrants d'Istanbul vers la frontière grecque. Les migrants se retrouvent bloqués dans la zone entre les frontières turque et grecque. Il ne s'agit pas de réfugiés syriens, mais de migrants d'autres nationalités, originaires principalement du Bangladesh, du Pakistan, de la Somalie, de l'Iran et de l'Afghanistan. Le Ministre explique qu'au moment où les 35 soldats turcs ont été tués dans la région d'Idlib, le Ministre des Affaires étrangères russe a déclaré lors d'une conférence de presse que pour la Russie, l'intégrité du territoire syrien est inviolable et que les militaires turcs en question s'y trouvaient sans autorisation. Selon l'avis du Ministre Asselborn, il peut y avoir un lien entre cet événement et l'ouverture de la frontière turque aux migrants, le Président turc s'attendant à un appui en Syrie de la part de l'Union européenne.

L'accord conclu en 2016 entre l'Union européenne et la Turquie en matière de migration prévoyait des crédits à hauteur de 6 milliards d'euros pour la Turquie. 4,7 milliards d'euros sont engagés ou planifiés (dont 3,2 milliards ont déjà été versés à la Turquie) , et l'Union européenne est prête à dépenser la totalité de la somme pour des projets concrets. Beaucoup de projets dont le Président turc se vante n'étaient possibles que par l'intervention de la Banque européenne d'investissement (BEI). Or, la BEI a arrêté ses projets en Turquie, de sorte que la pression économique s'y fait remarquer.

La présence militaire de la Turquie en Syrie s'étend sur deux opérations dans les régions d'Afrin, d'un côté, et près d'Idlib, de l'autre. Le régime Assad cherche à reconquérir la région d'Idlib avec le soutien de la Russie. 3 millions d'habitants et 30.000 djihadistes sont présents dans cette région. La seule voie pour sortir de la région mène vers la frontière turque au Nord de la Syrie. 4.000 mercenaires turcs ont été transférés de la Syrie en Libye, de sorte qu'ils ne sont plus capables de combattre les djihadistes. Dans cette perspective, il semble que pour la Turquie, l'ennemi principal en Syrie est le régime Assad, tandis que pour la Russie, ce sont les djihadistes.

L'entrevue entre les chefs d'Etat Poutine et Erdogan du 5 mars 2020 peut éventuellement mener à un cessez-le-feu. Dans la perspective de la reconstruction de la Syrie, une phase de transition pourrait permettre au peuple syrien de mettre en place une nouvelle Constitution. Or, cette éventualité n'est pas encore en vue. De toute évidence, l'Union européenne ne s'engage pour la reconstruction du pays qu'au moment où la phase de transition aura débuté.

Au Conseil JAI, les Etats membres se sont concertés sur le principe que l'Union européenne ne peut pas ouvrir ses frontières extérieures sur pression du Président turc. Or, la Convention de Genève est applicable. La Grèce a déclaré d'entamer les procédures afférentes dès que la situation aux frontières se sera normalisée. Les camps situés sur les îles grecs sont totalement débordés. Ils accueillent actuellement quelque 40.000 personnes, tandis qu'ils ont été conçus pour n'en accueillir que 4.000. Selon l'UNHCR, une majorité de ces migrants sont des Afghans venant de l'Iran. Le Luxembourg s'est engagé à accueillir dix enfants non-accompagnés se trouvant dans des camps en Grèce. Selon le Ministre, ceci ne constitue pas une solution du problème, mais ce geste est perçu comme signe de solidarité. Plusieurs Etats membres s'associent à cette initiative. D'autres Etats membres refusent de faire un pas en avant, en craignant que le „pull effect“ puisse engendrer une nouvelle vague de migration.

Le Ministre déplore le fait que dans les derniers cinq ans, aucun avancement n'a été fait au niveau européen, ni en ce qui concerne la réforme des règlements „Dublin“, ni en matière de prévention d'une situation comme l'Europe l'a connue en 2015. Il serait pourtant absolument

exclu que l'OTAN ou l'Union européenne cèdent à la pression de la Turquie quant à la situation en Syrie.

Débat

Il y a lieu de retenir les éléments suivants de la discussion.

La Présidence du Conseil de l'Union européenne n'a pratiquement pas de marge de manoeuvre au niveau politique. Les discussions se tiennent principalement au niveau de la Commission européenne et au Conseil.

Une aide supplémentaire pour la Grèce à hauteur de 700 millions d'euros a été décidée. Les camps sur les îles grecs sont débordés. Une guerre de propagande s'est instaurée, le Président turc ayant annoncé l'arrivée de 170.000 nouveaux migrants à la frontière grecque. La Grèce a annoncé d'arrêter la procédure de demande de protection internationale pour 30 jours. Le Ministre espère que la situation se normalisera après ce délai. Par ailleurs, un récent arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme retient le principe qu'un demandeur de protection internationale n'arrivant pas par un poste de frontière officiel, se trouve en situation illégale. Cet arrêt aura certainement des répercussions sur l'application de la Convention de Genève.

Il s'avère que la Turquie a accueilli un grand nombre de réfugiés syriens sur son territoire, dont la plupart ne vit pas dans des camps, mais dans les villes. Par ailleurs, de nombreux ressortissants de l'Iraq se sont réfugiés en Turquie. L'Union européenne n'a pas pris de mesures militaires en Syrie. On ne peut donc pas dire que l'Union ait une obligation envers la Turquie pour accueillir un certain nombre de réfugiés syriens. Un très grand nombre d'Etats membres de l'UE excluent par ailleurs cette éventualité. De l'autre côté, l'accord conclu en 2016 avec la Turquie sur la réinstallation reste, en principe, toujours en vigueur.

L'accueil des enfants non-accompagnés se trouvant dans les camps grecs n'est certes qu'un geste limité, mais dépasse déjà ce que certains Etats membres sont prêts à faire. Un véritable remède à la situation en Grèce aurait présupposé une réforme des règlements „Dublin“ sur base de la proposition faite par la Commission européenne il y a quatre ans. Ceci n'a pas été fait parce que certains Etats membres refusent d'instaurer des quotas pour accueillir des réfugiés dans le cas où un Etat membre est confronté à un afflux massif. Selon le Ministre, le problème réside dans l'absence d'une politique européenne de migration. Dans cette situation, la seule possibilité est de fournir une aide ponctuelle. Le Luxembourg est prêt à accueillir dix enfants non-accompagnés se trouvant dans les camps grecs. Le choix sera fait en collaboration avec l'UNHCR. Pour le moment, le Ministre ne dispose pas d'informations sur le statut de ces enfants. Par ailleurs, les autorités grecs doivent encore donner leur accord.

Selon le Ministre, il est évident que les frontières extérieures de l'Union européenne doivent être contrôlées. L'appui des Etats membres pour renforcer l'agence Frontex est par ailleurs très grand. Or, cette solidarité flexible pour renforcer les frontières extérieures ne peut pas remplacer le devoir de se montrer solidaire pour apporter de l'aide aux réfugiés bloqués dans des camps.

Luxembourg, le 10 mars 2020

La Secrétaire-administrateur,
Rita Brors

Le Président de la Commission des Affaires étrangères
et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et
de l'Asile,
Yves Cruchten